



Commission : Entente intercommunale Boulens – Chapelle-sur-Moudon

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que membres de la commission de l'entente relative à l'épuration des eaux usées des communes de Chapelle-sur-Moudon et Boulens nommés par le conseil, nous vous exposons les grandes lignes des activités que nous avons eues l'occasion de conduire durant les 12 derniers mois.

But de l'association :

Traiter les eaux usées de la commune de Boulens et de Chapelle-sur-Moudon

But de la commission : Le Conseil joue dans l'Association le rôle du Conseil communal dans la commune. Le Conseil intercommunal joue dans l'association le rôle de Conseil communal dans la commune. Il est composé de délégués de toutes les communes membres de l'Association.

Membres de la commission représentant les intérêts de Montanaire : les personnes suivantes font partie de la commission :

- Michel Rosset, Municipal et président de l'Entente
- Daniel Kalina, membre de la commission de gestion et délégué pour Montanaire
- Nicolas Borgeaud, membre de la commission de gestion et délégué pour Montanaire

Nombre de séances : la commission a siégé à 3 reprises durant ces 12 derniers mois.

Activités et décisions prises :

3 membres historiques ont fait part à la direction du conseil de leur désir de départ. Il s'agit de :

- Isabelle Freymond, secrétaire, active depuis 17 ans qui a fait valoir son droit à la retraite.
- Alain Guex, caissier, actif depuis 33 ans.
- Eric Guex, Stepman, actif depuis 33 ans

Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée (la première depuis le début de l'Entente) au mois de novembre 2023 en vue de repourvoir ces postes.

Ont été nommés :

- Barbara Joliquin, secrétaire municipale à Montanaire, comme secrétaire. Elle a pris ses fonctions après l'assemblée générale du printemps 2024.
- Pascal Pillonel, boursier de la commune de Boulens, comme caissier de l'Entente. Il a pris ses fonctions le 01.01.2024.
- Olivier Pochon de Boulens comme Stepman. Il a pris ses fonctions le 01.12.2023.

Le salaire pour ces différents postes a été également mis à jour. Ceux-ci n'avaient pas bougé depuis la création de l'Entente.

970 équivalents-habitants étaient raccordés à la STEP en 2023, dont 573 pour Montanaire et 397 pour Boulens. Le prix de revient par équivalent-habitant est de 103.33 CHF.

La situation financière se l'Entente étant saine, la participation par équivalent-habitant reste à 100 CHF pour 2024.

Conclusion : A vu de ce qui précède, je demande au Conseil de bien vouloir prendre acte de ces éléments et vous remercie pour votre attention.

Montanaire, le 10 juin 2024

Daniel Kalina
Délégué


Nicolas Borgeaud
Délégué et rapporteur pour 2024